

Rapport annuel

—

2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule judiciaire itinérante CELLIT

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Cellule judiciaire itinérante du canton de Fribourg pour l'année 2022 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Fribourg, le 20 janvier 2023.

Signatures

Lorraine Vallet
Juge itinérante

Nadine Aebischer
Juge itinérante

Fanny Anthonioz
Greffière

Rapport sur l'activité 2022

1.1 Cellule judiciaire itinérante

1.1.1 Partie générale

1.1.1.1 Compétences

Fonction instituée lors de la révision de décembre 2014 de la loi sur la justice (art. 10a LJ), les Juges itinérantes sont appelées à pallier les manques temporaires de personnel en cas de surcharge ou d'absence dans les autorités judiciaires de première instance (Tribunaux d'arrondissement ou Justices de paix), notamment pour les magistrats sollicités dans le cadre du programme e-justice. Seules les autorités judiciaires peuvent déléguer des dossiers à la Cellule judiciaire itinérante.

La prise en charge des dossiers s'effectue selon un processus de transmission mis en place sous l'égide du Conseil de la magistrature et avec l'aval du Tribunal cantonal. La Juge itinérante Lorraine Vallet prend directement en charge, suivant un planning et des modalités prédéfinis, des nouveaux dossiers en langue française déposés auprès des Tribunaux d'arrondissement du canton en matière civile et pénale ainsi que les dossiers de mise à ban de la Justice de paix de l'arrondissement de la Sarine. Depuis 2019, ce processus est régulièrement adapté en fonction des besoins des Tribunaux d'arrondissement. La Juge itinérante Nadine Aebischer travaille pour sa part exclusivement pour les magistrats sollicités par le programme e-justice et, dans ce cadre, prend en charge des dossiers en matière civile et pénale, tant en français qu'en allemand.

1.1.1.2 Composition (juges, greffe et secrétariat)

1.1.1.2.1 Juges professionnelles

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom	Prénom	2021	2022
Vallet	Lorraine	1	1
Aebischer	Nadine	0.5	0.5
Total		1.5	1.5

Au cours de l'année 2022, la Juge itinérante Nadine Aebischer a travaillé exclusivement en soutien aux magistrats du Tribunal d'arrondissement du Lac sollicités par le programme e-justice.

1.1.1.2.2 Greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2021	2022
Total EPT Greffiers (postes permanents)	1.5	1.5
Total EPT Stagiaires juristes	-	-
Total EPT Collaborateurs administratifs (postes permanents)	1.5	1.5
Total EPT Apprentis collaborateurs administratifs	-	-
Total	3	3

Chaque Juge itinérante est assistée dans ses tâches par une greffière et une secrétaire, au même taux d'activité. Les secrétaires fonctionnent comme greffières ad hoc lors de la plupart des audiences en matière civile et rédigent les projets de décisions simples (assistances judiciaires, mises à ban, etc.).

De septembre à décembre 2022, la secrétaire de la Juge itinérante Nadine Aebischer a été requise pour travailler à 40% pour le programme e-justice. Malgré l'appui apporté par le secrétariat du Tribunal du Lac, de multiples aménagements ont dû être mis en place pour pallier cette absence, ce qui a engendré un alourdissement de la charge de travail de la Juge itinérante Nadine Aebischer.

La greffière de la Cellule judiciaire itinérante engagée à 100% assume les tâches usuellement confiées à une greffière-cheffe, sans toutefois en avoir le statut. Les tâches administratives et de supervision représentent une part toujours plus importante de son activité et empiètent de manière non négligeable sur son temps disponible pour se consacrer à la rédaction de dossiers. Le statut de greffière-cheffe devrait lui être reconnu et une demande a été déposée en ce sens.

1.1.1.3 Locaux

Lorsqu'il n'est pas amené à se déplacer auprès d'une autorité pour siéger, le personnel de la Cellule judiciaire itinérante occupe des locaux sis à Fribourg, Rue Frédéric-Chaillet 6. Ces locaux sont utilisés à leur capacité maximale et les greffières y sont particulièrement à l'étroit, en open-space avec le secrétariat et l'imprimante dans leur espace de travail, le tout sans lumière naturelle directe.

Comme les années précédentes, la Cellule judiciaire itinérante a pu compter sur la bonne collaboration des Tribunaux d'arrondissement pour assigner ses audiences. Toutefois, la Cellule judiciaire itinérante prenant plus fréquemment en charge des dossiers de Tribunaux d'arrondissement dotés d'une seule salle d'audience, le recours à la salle d'audience de Granges-Paccot est devenu indispensable ; le Conseil de la magistrature a ainsi rendu une décision autorisant la Cellule judiciaire à y siéger régulièrement.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

1.1.2.1.1 Statistique générale 2022

Selon domaine de droit				pendantes au 31.12.	Pourcentage de toutes les affaires transmises
	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées		
Affaires civiles	89	386	340	134	76%
Requêtes de mise à ban	3	23	25	1	4%
Affaires pénales	28	96	68	56	20%
Total	120	505	433	191	100%

Selon entité judiciaire				pendantes au 31.12.	Pourcentage selon entité
	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées		
Tribunal de la Gruyère	64	172	173	63	37.76%
Tribunal du Lac	33	187	163	57	35.20%
Tribunal de la Broye	14	74	46	41	14.08%
Tribunal de la Glâne	4	23	12	15	4.32%
Tribunal de la Veveyse	2	25	13	14	4.32%

Selon entité judiciaire	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage selon entité
Tribunal de la Sarine	0	1	1	0	0.16%
Justice de paix de la Sarine	3	23	25	1	4.16%
Total					100%

Langue des affaires liquidées	2021	2022
Français	303	429
Allemand	1	4

Evolution charge de travail 2019-2022	2019	2020	2021	2022
Dossiers attribués	258	279	298	505
Dossiers liquidés	217	268	304	433

1.1.2.1.3 Affaires pénales

Dossiers pénaux liquidés - Evolution 2019-2022	2019	2020	2021	2022
Dossiers pénaux liquidés	32	20	20	68

Répartition des dossiers pénaux selon entité judiciaire	2022
Tribunal de la Gruyère	19
Tribunal du Lac	23
Tribunal de la Broye	12
Tribunal de la Glâne	12
Tribunal de la Veveyse	2
Total	68

1.1.2.1.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Le personnel de la Cellule judiciaire itinérante entretient de très bons rapports avec l'ensemble des autorités et de même qu'avec la très grande majorité des avocats et autres intervenants.

1.1.2.1.5 Formation

La Juge itinérante Lorraine Vallet a suivi 2.5 jours de formation en matières civile et pénale et 0.5 jours de formation sur le mal-être et le harcèlement au travail.

La Juge itinérante Nadine Aebischer a suivi 7 jours de formation et a achevé avec succès le CAS en magistrature.

Les greffières de la Cellule judiciaire itinérante ont également suivi des formations.

1.1.2.1.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

La particularité du fonctionnement de la Cellule judiciaire itinérante, qui travaille pour plusieurs Tribunaux d'arrondissement distincts, n'est pas ou mal pris en considération en lien avec les outils informatiques mis à sa disposition. Ceci engendre une perte de temps, par exemple pour le courrier, où aucun modèle à en-tête de la Cellule judiciaire itinérante n'est disponible dans le logiciel tribuna et ces derniers doivent donc systématiquement être modifiés manuellement en trois voire quatre points distincts. Cela se révèle également dans le cadre du projet de numérisation de la justice où le logiciel d'impression centralisée ne permet pas de modifier l'adresse du Tribunal d'arrondissement dont provient le dossier. Or ceci n'a été porté à la connaissance du personnel de la Cellule judiciaire itinérante que lors de la formation dispensée mi-décembre 2022 en vue de l'utilisation du logiciel début janvier 2023 et la mise en place de cette possibilité nécessite une modification du logiciel. Une demande en ce sens a été déposée mais en l'état, l'utilisation de ce programme par la Cellule judiciaire itinérante risque de créer de la confusion pour les destinataires des envois, avec pour corollaire d'engendrer un surcroît de travail pour le secrétariat de la Cellule judiciaire itinérante et ceux des Tribunaux d'arrondissement.